



## REGLEMENT GENERAL 2024

### 1 - GENERALITES

A partir de 2024, le Comité Motocycliste Départemental de la Charente-Maritime (CDMoto17) met en compétition, un championnat départemental de motocross intitulé « CHALLENGE DEPARTEMENTAL MX 17 ».

Les épreuves du challenge seront les épreuves du Trophée Zone Nord et/ou du Trophée Open/Loisirs/Féminines, se déroulant sur le département de la Charente-Maritime, desquelles sera extrapolé un classement des pilotes licenciés dans les clubs affiliés au Comité Motocycliste Départemental de la Charente-Maritime.

### 2 - PILOTES / LICENCES

Le Challenge est ouvert à tous pilotes licenciés dans un club affilié au Comité Motocycliste Départemental de la Charente-Maritime, participant à une ou plusieurs épreuves du Trophée Zone Nord et/ou du Trophée Open/Loisirs/Féminines se déroulant sur le département de la Charente-Maritime.

### 3 - CATEGORIES

Les catégories sont déterminées par le règlement des Trophées Zone Nord 2024.

### 4 – INSCRIPTION

Sont automatiquement inscrits, les pilotes licenciés dans un club affilié au Comité Motocycliste Départemental de la Charente-Maritime, qui participent à une ou plusieurs épreuves du Trophée Zone Nord et/ou du Trophée Open/Loisirs/Féminines, se déroulant sur le département de la Charente-Maritime.

## 5 - REGLEMENTS

Les règlements techniques (bruit, équipement, machine, plaques, sécurité...), sportifs et environnementaux sont ceux de la L.M.N.A. .

## 6 – EPREUVES

Les épreuves comptant pour le challenge sont celles du Trophée Zone Nord et/ou du Trophée Open/Loisirs/Féminines se déroulant sur le département de la Charente-Maritime.

## 7 – CLASSEMENTS

Le classement du Challenge Départemental MX 17 est établi uniquement pour les pilotes licenciés dans un club affilié au Comité Motocycliste Départemental de la Charente-Maritime. Les pilotes seront classés selon leur nombre de point marqué sur une ou plusieurs épreuves du Trophée Zone Nord et/ou du Trophée Open/Loisirs/Féminines, se déroulant sur le département de la Charente-Maritime. Le barème de point et la méthode de classement sont les mêmes que le Trophée Zone Nord et le Trophée Open/Loisirs/Féminines.

Les prix spéciaux seront décernés selon les calculs suivants à partir de 2025 :

**Prix du meilleur Rookie** : Le pilote de chaque catégorie, venu d'une catégorie inférieure de l'année passée, le mieux classé au classement général, l'emporte. Prix effectif à partir de 2025.

**Prix de la persévérance** : Le pilote de chaque catégorie, ayant pris le départ de toutes les manches de toutes les épreuves, le moins bien classé au classement général, l'emporte. Tout pilote figurant sur la liste des non-partants, ou absent lors d'une épreuve sera déclassé de ce prix.

Les classements sont mis à jour et visible après chaque épreuve sur un site ou un réseau social dédié.

## 8 – RECOMPENSES

En fin de saison, à l'occasion de l'AG du CDMoto17 plusieurs récompenses sont remises sous formes de coupes, médailles ou autres :

---

### CLASSEMENT GENERAL

Sont récompensés les 3 premiers pilotes de chaque catégorie.

---

### PRIX SPECIAUX

---

#### PRIX DU MEILLEUR ROOKIE

Est récompensé le pilote de chaque catégorie, venu d'une catégorie inférieure de l'année passée, le mieux classé au classement général.

---

#### PRIX DE LA PERSEVERANCE

Est récompensé le pilote de chaque catégorie, ayant pris le départ de toutes les manches de toutes les épreuves, le moins bien classé au classement général.

Chaque pilote ayant reçu une récompense ou un prix, se déplaçant à la remise des prix, obtiendra une journée ou demi-journée d'entraînement gratuite sur un circuit de motocross homologué.